



Conseil de sécurité

Débat public

Consolidation de la paix après les conflits : examen de l'architecture de la consolidation de la paix Post-conflict peacebuilding: review of peacebuilding architecture

New York, le 23 février 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue la tenue de ce débat et apprécie en particulier l'attention portée à l'examen en cours de l'architecture de consolidation de la paix.

En 2015, les Nations Unies ont dû faire face à un grand nombre de crises et de conflits, et ce dans un contexte de restrictions budgétaires. Dans le même temps, l'examen du dispositif de consolidation de la paix, des opérations de paix et de la mise en œuvre de la résolution 1325, de même que l'aboutissement des négociations sur l'agenda 2030, ont été l'occasion d'analyser les efforts entrepris pour préserver la paix et de réajuster le mode de fonctionnement de l'ONU. L'une des conclusions les plus fréquentes de ces processus est qu'une approche fragmentée n'est pas viable. Les Nations Unies doivent dépasser les visions cloisonnées et gagner en cohérence, sur le fond, sur la forme, et vis-à-vis de leurs partenaires extérieurs. Le même raisonnement a joué un rôle important dans la mise en place de l'architecture de consolidation de la paix en 2005. Pourquoi, dix ans après, avons-nous dès lors autant de difficulté à adopter une approche cohérente face aux questions de préservation de la paix ? Nous arrivons à la conclusion que premièrement les Nations Unies n'ont pas encore exploité tout leur potentiel en matière de consolidation de la paix, et deuxièmement que l'architecture de consolidation de la paix et son mandat conservent toute leur pertinence.

Monsieur le Président,

La Suisse salue le projet de résolution sur l'examen de la consolidation de la paix qui est actuellement discuté par les Etats membres. Le texte reflète les conclusions du groupe consultatif d'experts ainsi que les contributions des Etats membres qui ont été recueillies lors de consultations inclusives, avant et pendant le processus de négociation. En outre, s'appuyant sur l'expérience engrangée au cours

des dix années d'existence de l'architecture de consolidation de la paix, le projet de résolution formule une vision forte pour l'avenir.

Certains aspects de cette vision n'ont rien d'inédit, comme l'appel à une cohérence accrue, qui passerait notamment par une augmentation de l'analyse et la planification communes, mais aussi une programmation collective. En matière de programmation, des exemples intéressants existent, dont nous pourrions nous inspirer, comme le programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques ou la cellule mondiale de coordination pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires. D'autres aspects de cette vision d'une architecture de consolidation de la paix représentent une évolution. La plus importante étape de cette évolution étant, à notre sens, la notion de préservation de la paix dans la durée et le potentiel de prévention de cette architecture. Nous sommes convaincus que l'architecture de consolidation de la paix peut contribuer à éviter l'émergence et la reprise des conflits armés et nous appuyons pleinement les références que le projet de résolution contient à ce sujet. Par ailleurs, le renforcement de partenariats, notamment avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'importance d'une appropriation nationale inclusive, le respect des droits de l'homme, la participation significative des femmes à tous les stades des processus de paix, la justice transitionnelle, la formation et le renforcement des capacités devraient apparaître bien en évidence dans la résolution. Nous estimons également que le texte devrait faire clairement référence à l'Agenda 2030 et souligner l'importance de financements plus prévisibles pour la consolidation de la paix.

Une résolution globale et substantielle procurerait à l'architecture de consolidation de la paix les instruments nécessaires pour lui permettre d'exécuter son mandat avec un regain de vigueur. Par conséquent, nous soutenons pleinement l'orientation générale de cette résolution.

Monsieur le Président,

Le renforcement de l'architecture de consolidation de la paix n'empiètera pas sur le rôle unique du Conseil de sécurité, tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies. Au contraire, l'impulsion imprimée par la résolution permettra à l'architecture de consolidation de la paix, et plus particulièrement à la Commission de consolidation de la paix, de mieux assurer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité et son rôle d'accompagnement auprès des pays touchés par un conflit. La Commission de consolidation de la paix peut en outre représenter une valeur ajoutée dans les contextes où l'ONU adopte une approche à l'empreinte légère : elle peut élargir l'éventail des considérations de fond en mettant en avant notamment sur les questions inhérentes au développement socio-économique et aux droits de l'homme et sur leurs liens avec la paix et la sécurité. Elle peut aider à se projeter dans un horizon temporel qui va au-delà d'une forme unique d'engagement et elle peut contribuer à élargir le cercle des parties prenantes, internes et externes, qui collaborent dans une situation spécifique. Nous nous engageons pleinement à donner à la Commission de consolidation et à ses configurations pays les moyens d'apporter cette plus-value au Conseil de sécurité.

Je vous remercie.

Mr. President,

Switzerland welcomes today's debate and appreciates, in particular, the focus on the ongoing review of the United Nations' Peacebuilding Architecture.

In 2015, the United Nations faced a multitude of crises and conflicts - and this in a time of budgetary constraints. At the same time, the peacebuilding review, the peace operations review, the review of resolution 1325 and the successful negotiation of Agenda 2030 provided the opportunity to scrutinize efforts to sustain peace and to adjust the way the UN does business. One of the most pervasive insights of these processes was that a fragmented approach is not sustainable. The United Nations needs to break silos and to increase coherence – substantively and structurally as well as with regard to external partnerships. The same rationale was an important impetus behind the establishment of the Peacebuilding Architecture in 2005. Why is it, then, that more than ten years later we are still struggling with coherence in sustaining peace? Our conclusion is, first, that the United Nations has not yet tapped its full potential with regard to peacebuilding, and, second, that the Peacebuilding Architecture and its mandate remain highly relevant.

Mr. President,

Switzerland welcomes the draft resolution on the peacebuilding review which is currently being discussed among Member States. The text reflects the findings of the Advisory Group of Experts and Member States' input which has been collected in inclusive consultations before and during the negotiation process. Moreover, the draft resolution builds on the experience of the Peacebuilding Architecture over the last ten years and, based thereupon, creates a strong vision for the future.

Some aspects of this vision are not new, in particular the call for increased coherence, inter alia through more joint analysis and planning and through more joint programming. Regarding the latter, there are valuable examples that we can build on in the future, such as the DPA-UNDP Joint Programme or the Global Focal Point on Police, Justice and Corrections. Other aspects of this new vision for the Peacebuilding Architecture represent an evolution. The most important evolution is, in our view, the notion of sustaining peace and its preventive potential. We are convinced that the Peacebuilding Architecture can contribute to preventing both lapses and relapses into armed conflict and we fully support respective references in the draft resolution. Furthermore, aspects such as the strengthening of partnerships, inter alia with the World Bank and the International Monetary Fund, the importance of inclusive national ownership, the respect for human rights, women's meaningful involvement at all stages of peace processes, transitional justice and capacity building should be prominently reflected in the resolution. We also think that the resolution should clearly refer to the Agenda 2030 and underline the importance of more predictable funding for peacebuilding.

A comprehensive and substantive resolution will provide the Peacebuilding Architecture with the necessary tools to implement its mandate with renewed vigor. Therefore, we fully support the thrust of the resolution.

Mr. President,

A reinforced Peacebuilding Architecture will not infringe on the unique role of the Security Council as outlined in the Charter of the United Nations. Instead, the impetus given by the resolution will enable the Peacebuilding Architecture, and in particular the Peacebuilding Commission, to better assume its advisory role to the Security Council as well as its accompanying role for conflict-affected countries. In particular, the Peacebuilding Commission can be an added value in contexts where the UN is present with only a light footprint approach: It can broaden substantive considerations by highlighting, in particular, issues related to socio-economic development and human rights and respective interlinkages with peace and security, it can help look at a time horizon that goes beyond a single form of engagement, and it can contribute to enhancing the circle of stakeholders, both internal and external, that collaborate in a specific situation. We are fully committed to enabling the Peacebuilding Commission and its country-specific configurations to provide such an added value to the Security Council.

Thank you.